Le Conseil Local de la Ville d'Alep

Le Conseil Local de la Ville d'Alep a été élu en mars 2013 avec l'objectif de garder l'ordre et de fournir des services essentiels aux habitants de la partie libérée d'Alep.

Définition

Le Conseil Local de la Ville d'Ales est un corps élu dans la perspective de faire fonctionner la vie publique et rendre des services aux citoyen(ne)s selon le règlement interne.

Objectifs

1- Affirmer l'unité nationale en défendant la dignité et les droits de l'Homme

2- Remplir le vide administratif et remettre la vie publique sur les rails

3- Réaffirmer les valeurs de justice, d'égalité et la participation à la vie publique

4- Protéger la sécurité des citoyen(ne)s et l'intégrité des biens publics

5- Réhabiliter les quartiers touchés et encourager la reprise économique

Buts

1- Fournir des services de santé et de prévention

2- Gestion des affaires municipales et de l'hygiène

3- Organiser la chaîne de réception et de distribution de l'aide

4- Assurer le fonctionnement du système éducatif

5- Maintenir et améliorer les réseaux aquatiques, électriques et de communication

6- Participer et organiser les efforts de la défense civile

7- Protéger les monuments et les sites historiques

Après un premier mandat qui a duré six mois, des élections ont eu lieu et, dans un esprit de continuité et en se basant sur la vision générale (Valeurs directrices, Direction juste et Services continues), les conseils locaux au niveau du gouvernorat d'Alep ont été mis à pied en janvier 2014 selon la devise:

Alep se lève: originalité et continuité Vers une institution de services et de développement grâce aux sacrifices des Aleppin(e)s.

Valeurs du Conseil

Les valeurs essentielles du Conseil sont des jalons qui constituent une ligne conductrice qui guide les pas de l'exécutif et qui sont partagées par les employés du Conseil. Ces valeurs sont:

1. Droiture
2. Transparence
3. Participation
4. Professionnalisme et développement
5. Sacrifice
6. Rendre service

Bureaux du Conseil Local de la Ville d'Alep

Le Conseil Local de la Ville d'Alep compte dans son organigramme neuf bureaux qui couvrent les aspects de la vie citoyenne dans la ville. Ces bureaux sont :

1- Bureau de l'éducation

2- Bureau de la santé

3- Bureau des affaires sociales et de l'aide

4- Bureau de l'administration locale

5- Bureau d'économie

6- Bureau légal

7- Bureau des finances

8- Bureau des médias

9- Bureau des affaires religieuses

Directives du mandat en cours

L'exécutif actuel s'est donné comme directives pour son mandat les axes suivants :

1. Travailler conformément aux valeurs de l'organisme et trouver des critères pour en mesurer les engagements ;
2. Améliorer le rendement administratif et légal aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
3. Améliorer les capacités des membres et des employés afin d'améliorer le niveau d'exécution et initier des formations pour enseigner les rudiments de l'administration aux membres des Conseils d'arrondissements ;
4. Lancer des campagnes pour améliorer la situation à Alep : aussi bien côté services que côté développement ;
5. Trouver et exécuter de petits projets d'investissement pour améliorer l'indépendance financière et l'appui aux projets d'investissement.